

Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme

Fiche descriptive 6

8^e CPC - Textile et industries connexes

Céline Floriani

Jean-Louis Kirsch

Françoise Kogut-Kubiak

Michèle Ménabréaz

Josiane Paddeu

**Avec la collaboration de Christèle Gauthier
et Nathalie Quintero**

Céreq,
10, place de la Joliette, BP 21321
13567 Marseille cedex 02.

Septembre 2009

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une des fiches - types établies par Commission professionnelle consultative (CPC), dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômes ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7^{ème} CPC) ou celui des transports (11^{ème} CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3^{ème} CPC) et de la Chimie (6^{ème} CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5^{ème} CPC) également, on peut distinguer les diplômes relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômes pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômes actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômes.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reflet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire¹. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômes gérés par la CPC.

¹ « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5^{ème} année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

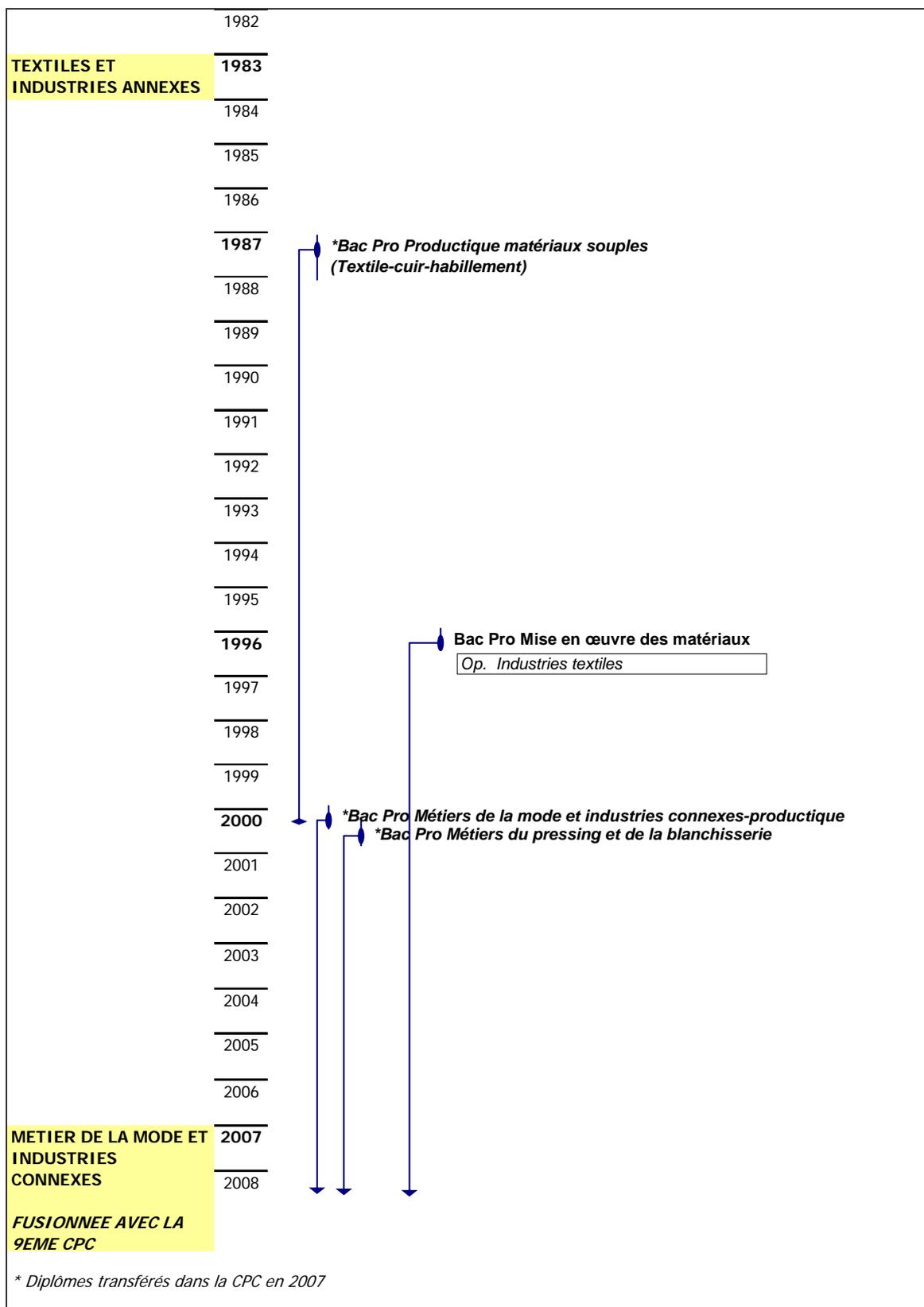
- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

SOMMAIRE

1. LA CPC DEPUIS 1983	4
1.1. La CPC et ses Bac pro	4
1.2. Le champ de la CPC	5
2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION	6
2.1. Offre de certification	6
2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés de la CPC	7
2.3. Synthèse	7
3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO	9
3.1. Bac pro Mise en œuvre des matériaux option industries textiles (1996-...)	9
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation	9
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime	9
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	10
3.1.4. Origine scolaire	11
3.1.5. Poursuite d'études	11
3.1.6. Synthèse	11
ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC-RÉCAPITULATIF	12
ANNEXE B - GENÉALOGIES	15

1. LA CPC DEPUIS 1983

1.1. La CPC et ses Bac pro



1.2. Le champ de la CPC

Reconduite avec la même appellation en 1983, il a toujours existé une recherche de rapprochement avec la CPC de l'Habillement, à laquelle les professionnels du Textile n'étaient pas favorables, arguant du fait que le textile correspond à une industrie lourde, alors que l'habillement est une industrie de main d'œuvre.

En 2007, la fusion est décidée au sein d'une nouvelle CPC Métiers de la mode et industries connexes. Il semble qu'une des raisons pouvant expliquer l'accord des professionnels du textile réside dans leur volonté de ne pas avoir de certifications spécifiques au niveau V et IV, mais d'utiliser celles développées en matière de conduite d'équipements et d'installations de production dans d'autres CPC, en particulier la métallurgie. Il y a donc une politique de branche originale en la matière et qui rejoint les objectifs visés par le MEN lors de la mise en place des Bac pro.

27/10/87

- La CPC Textiles est maintenue, des représentants du secteur textile sont aussi associés aux travaux de la 9^{ème} CPC Habillement et de la sous commission automatisme de la 3^{ème}.

16/12/04

Habillement

- Expression du souhait de regrouper, à partir de 2005, les deux CPC Textile et Habillement.

15/05/06

Habillement

- Réorganisation des CPC : projet de réunir le Textile et l'habillement et d'intégrer le Bac pro. Artisanat et métiers d'art option Vêtements et accessoires de mode, mais pas le BTS Design de mode, qui reste dans la CPC des Arts appliqués.

22/01/08

Métiers de la mode et industries connexes

- Le représentant de l'UIT cite les 3 voies qui intéressent les industriels du Textile : voie artistique (13^{ème} CPC), voie industrielle (3^{ème} CPC) et voie professionnelle mode qui seule relève de la 8^{ème} CPC.

24/06/08

Métiers de la mode et industries connexes

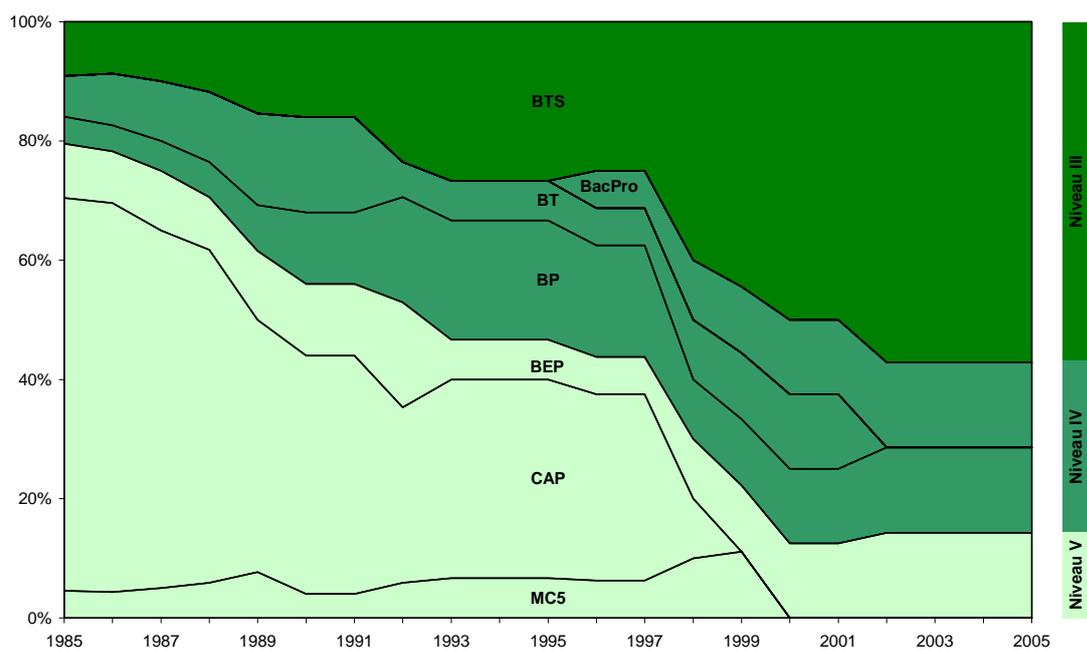
- Perspective d'évolution des diplômes de la filière textile : pas de diplômes spécifiques aux niveaux V et IV. Maintien, à titre transitoire en liaison avec la 3^{ème} CPC Métallurgie, du Bac pro Mise en œuvre de matériaux en attendant la refonte du Bac pro PSPA.

2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

2.1. Offre de certification

ANNEE	BTS	BacPro	BP	BT	BEP	CAP	MC5
1986	4		2	4	4	30	2
1987	4		2	4	4	24	2
1988	4		2	4	3	19	2
1989	4		2	4	3	11	2
1990	4		3	4	3	10	1
1991	4		3	4	3	10	1
1992	4		3	1	3	5	1
1993	4		3	1	1	5	1
1994	4		3	1	1	5	1
1995	4		3	1	1	5	1
1996	4	1	3	1	1	5	1
1997	4	1	3	1	1	5	1
1998	4	1	1	1	1	1	1
1999	4	1	1	1	1		1
2000	4	1	1	1	1		
2001	4	1	1	1	1		
2002	4	1	1		1		
2003	4	1	1		1		
2004	4	1	1		1		
2005	4	1	1		1		

Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation
CPC Textiles et industries annexes

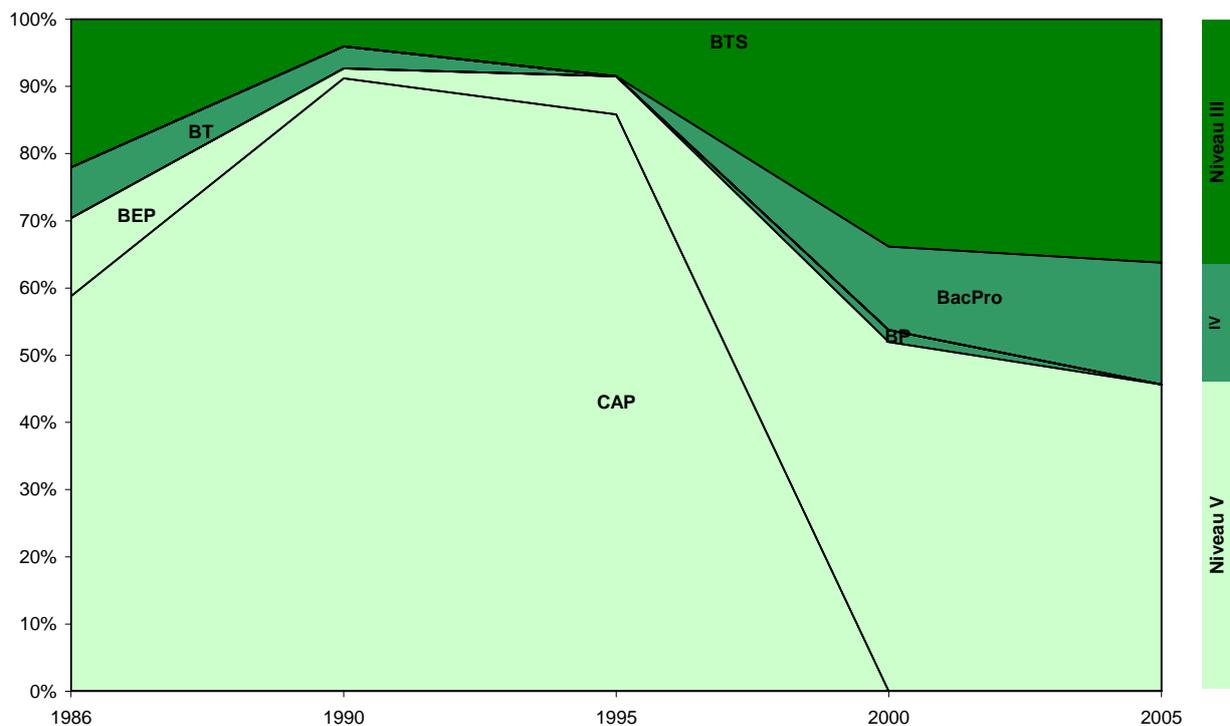


2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés de la CPC

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	152	22,1	171	4,0	147	8,5	95	33,8	50	36,2
Total III		153	22,2	171	4,0	147	8,5	95	33,8	50	36,2
IV	Bac pro							35	12,5	25	18,1
IV	BP	*	*	*	*	*	*	5	1,8		
IV	BT	52	7,5	139	3,3						
Total IV		52	7,5	139	3,3	0	0,0	40	14,2	25	18,1
V	BEP	80	11,6	62	1,5	99	5,7	146	52,0	63	45,7
V	CAP	405	58,8	3864	91,2	1489	85,8				
Total V		485	70,4	3926	92,7	1588	91,5	146	52,0	63	45,7
Total		689	100,0	4236	100,0	1735	100,0	281	100,0	138	100,0

* Pas de données disponibles dans Reflet

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)
CPC Textiles et industries annexes



2.3. Synthèse

Filière anciennement organisée sur la base du CAP avec possibilité ultérieure de promotion par le BP. La « récupération » du BP Pilote d'installation de production par procédés au début des années 2000 illustre l'attachement à cette filière. A partir des années 2000, plus aucun CAP n'est rattaché à la 8^{ème} CPC et le BP n'a plus de candidats.

Se met en place une nouvelle filière BEP/Bac pro, dès le milieu des années 95, dont les effectifs en année terminale restent toutefois très faibles avec une tendance à la baisse ces dernières années. Le niveau III enregistre la même perte d'effectifs depuis le début de la décennie.

A côté de cela, les BT ont progressivement été délaissés au profit des Bac techno (rattachés à la CPC Habillement).

On peut penser que la crise grave qui touche ce secteur depuis de nombreuses années a contribué à une désaffection des jeunes à suivre une formation dans les spécialités offertes. Parallèlement les employeurs ont été conduits à raisonner en termes de formations permettant des reconversions et aussi la mobilité et la promotion de la main d'œuvre en place (parcours modulaires qualifiants). De ce fait, le recours aux Bac pro est envisagé dans le cadre d'une adaptation de ceux qui sont mis en place par d'autres CPC.

3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

3.1. Bac pro Mise en œuvre des matériaux option industries textiles (1996-...)

3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total
1997	7	47	8	53	15
1998	20	49	21	51	41
1999	31	56	24	44	55
2000	19	54	16	46	35
2001	23	56	18	44	41
2002	25	46	30	55	55
2003	14	25	42	75	56
2004	14	30	32	70	46
2005	7	28	18	72	25
2006	11	32	23	68	34
2007	6	31,5	13	68	19

3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentissage		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1998	31	28	90	24	22	7	6				
1999	46	36	78	35	26	11	10				
2000	66	45	68	33	25	23	16	7	3	3	1
2001	36	29	80	26	21	8	7	1	1	1	
2002	38	20	52	23	12	12	8			3	
2003	52	30	57	38	25	10	3			4	2
2004	58	43	74	41	31	13	9			4	3
2005	49	32	65	39	24	8	8			2	
2006	29	17	58	18	11	7	5			4	1
2007	33	23	69	23	15	9	8			1	

3.1.4. Origine scolaire

81,8 % des élèves de première année du Bac pro Mise en œuvre des matériaux option Industries textiles proviennent de terminale du BEP Mise en œuvre des matériaux industries textiles.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 31 juillet 1996 portant création de l'option Industries textiles du baccalauréat professionnel Mise en œuvre des matériaux et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Mise en œuvre des matériaux, option Industries textiles, est ouvert :

a) Aux élèves titulaires d'un brevet d'études professionnelles du secteur industriel et, plus particulièrement, aux élèves titulaires du brevet d'études professionnelles Mise en œuvre des matériaux, option Matériaux textiles ;

b) Sur décision du recteur, prise après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classés au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

3.1.5. Poursuite d'études

La BCP enregistre 3 personnes inscrites en formation (sous statut scolaire) en 2007 qui ont suivi l'année précédente le Bac pro Mise en œuvre des matériaux option Industries textiles. Parmi ces personnes, 1 redouble soit 4,3% des scolaires inscrits en 2006. Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 2 soit 13,3% des candidats potentiels (admis scolaire 2007). L'un poursuit en Bac pro Maintenance des équipements industriels, l'autre en MC 5 Essayage-retouche-vente.

3.1.6. Synthèse

Dès 1986, les professionnels mentionnent leur volonté de prise en compte de la spécificité des industries textiles dans le référentiel du Bac pro productique matériaux souples, en cours de création dans la CPC Habillement. Lors de sa présentation à la 8ème CPC en septembre 1986, le Bac pro productique option matériaux souples est jugé trop tourné vers l'habillement. Les professionnels souhaiteraient que soient mieux adaptés à leur secteur le Bac pro productique mécanique et le Bac pro MSMA. Finalement, 10 ans plus tard en 1996, la solution retenue est celle d'un Bac pro Mise en œuvre de matériaux option Industries textiles.

Majoritairement alimenté par le BEP mise en œuvre des matériaux option matériaux textiles aux effectifs modestes (malgré la disparition des CAP en 1998), le Bac pro Mise en œuvre des matériaux option industries textiles dispose depuis sa création d'un effectif relativement restreint (entre 40 et 56 formés) qui tend à diminuer depuis 2005. Cette désaffection se traduit géographiquement par l'abandon de la formation dans deux académies (Grenoble, Strasbourg) sur les quatre présentes en 2001. Seules les académies de Lille et Lyon proposent en 2006 des formations à ce diplôme. L'apprentissage y occupe une place importante (autour de 30% de l'effectif depuis 2004) et a atteint plus de la moitié de l'effectif en 2001(56,1%). A noter l'absence d'accès au diplôme par la formation continue (hormis en 2000 et 2001). Avec un taux de 13%, la poursuite d'études est peu élevée.

Les dernières réflexions de la CPC (24/06/08) envisagent de nouveau l'abandon d'un diplôme spécifique et l'utilisation du Bac pro PSPA en cours de rénovation.

ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CPC- RÉCAPITULATIF

18/11/83

- La mise en Unités Capitalisables (UC) des BP est actuellement en cours.
- Le représentant de la CGT propose que pour les diplômes liés au réglage, on mène de front l'actualisation des BP et des CAP.

26/03/85

- Il faut permettre à ceux qui ont atteint le niveau V d'aller vers le niveau IV par un diplôme de niveau IV professionnel accroché à un diplôme de niveau V.
- Approbation du BT Ennoblement textile.

15/01/86

- Étude de M. RABIER (Lille 1) : « techniques de production, emploi et évolution du travail dans les industries textiles du Nord-Pas-de-Calais ». Il est difficile de supprimer le CAP compte tenu du type de recrutement actuel et à venir. Le Bac pro et le Bac techno sont les deux autres niveaux suivants envisageables. En règle générale, un bon niveau de formation de niveau V avec passerelle vers le niveau IV est souhaité. Principe de filière : le CAP dans le BEP, le BEP à l'intérieur des Bac.
- Maintien du CAP Réglage permettant, grâce à des niveaux successifs, l'accès au Baccalauréat.
- Prendre en compte le textile dans le Bac pro Productique.

11/09/86

- Présentation du Bac pro. Productique option Matériaux souples. Les titulaires de ce Bac seront les « pourvoyeurs » du niveau III (IGEN). De la même manière qu'il y a un domaine de la mécanique, il y a un champ Textile, Habillement, Cuirs et Peaux. Pour le moment, ce diplôme est centré sur le domaine de l'habillement. Souhait d'un diplôme plus centré sur le textile à partir du Bac pro. Productique mécanique et du Bac pro. MSMA.

27/10/87

- La CPC Textile est maintenue, des représentants du secteur textile sont aussi associés aux travaux de la 9^{ème} CPC Habillement et de la sous commission automatisme de la 3^{ème}.

21/11/88

- Le Secrétaire général des CPC souligne l'importance du Bac pro. Matériaux souples qui a compté 131 reçus sur les 167 candidats présentés. Le représentant de l'UIT regrette la spécificité Habillement de ce diplôme pour lequel aucun candidat textile ne s'est présenté.
- Actualisation du BT du textile pendant 2 ou 3 ans pour aménager la transition avant transformation en Bac pro ou Bac techno.
- Inscription du CAP réglage de machines textiles sur la liste des diplômes permettant l'accès au Bac pro Matériaux souples.

05/03/90

- Nécessité de repositionner le BT par rapport aux Bac techno.

- Sur les 7 épreuves du Bac pro 3 peuvent se dérouler en cours de formation et une plus grande vigilance est accordée aux supports d'application tels que l'habillement, le cuir et le textile, par exemple.
- Les BP sont peu suivis.

26/06/90

- Difficultés de recrutement au niveau BT.
- Face au regret du représentant du SNETA que la maintenance ne soit pas prise en compte dans le Bac pro. Matériaux souples, le Secrétaire général des CPC précise qu'il existe un Bac pro Maintenance des secteurs automatisés.

29/01/92

- Réorganisation et actualisation des BP, ou suppression ?
- Bac pro Matériaux souples, plus conçu dans une perspective Habillement que Textile. Vivier exclusivement électrotechnique. Le représentant de l'UIT souhaite voir disparaître l'appellation Matériaux souples.

07/05/96

- Approbation du projet de Bac pro Mise en œuvre de matériaux option Industries textiles. Le Bac pro Matériaux souples concerne essentiellement l'habillement, PSPA les systèmes de process continu. Il a donc été décidé de revoir le Bac pro Mise en œuvre des matériaux, pour une option Textile. Gros contentieux avec les représentants de l'EN, accusés d'avoir fait « lanterner » la commission.
- Réflexion à conduire sur les BP.

04/02/97

- Suppression des BP Agent de traitement des textiles, Mécanicien-régleur des métiers et machines à tisser, Confection-maille.

22/06/00

- La CPC se prononce en faveur du rattachement du BP PIPP (Pilotage d'installations de production par procédés) à la CPC Textiles et industries annexes. Choix de passer de diplômes de métier à des diplômes transversaux, mais contextualisés.
- Faut-il maintenir des diplômes spécifiques au secteur pour les niveaux V et IV ou s'orienter vers des diplômes généralistes, avec adaptation aux besoins locaux interroge le représentant de l'UIT.

25/01/01

- Demande de mettre en place le Parcours modulaire qualifiant pour le BP : la réglementation relative au niveau IV ne le permet pas.
- Adaptation du BP PIPP aux industries textiles. Deux applications : Production textile et Traitement des textiles.

10/07/03

- Séance consacrée au supérieur (y compris licences professionnelles) d'une part et aux parcours modulaires qualifiants de l'autre.

16/12/04

- Expression du souhait de regrouper, à partir de 2005, les deux CPC Textile et Habillement.

22/01/08

Métiers de la mode et industries connexes

- Le représentant de l'UIT cite les 3 voies qui intéressent les industriels du Textile : voie artistique (13^{ème} CPC), voie industrielle (3^{ème} CPC) et voie professionnelle mode qui seule relève de la 8^{ème} CPC.

24/06/08

Métiers de la mode et industries connexes

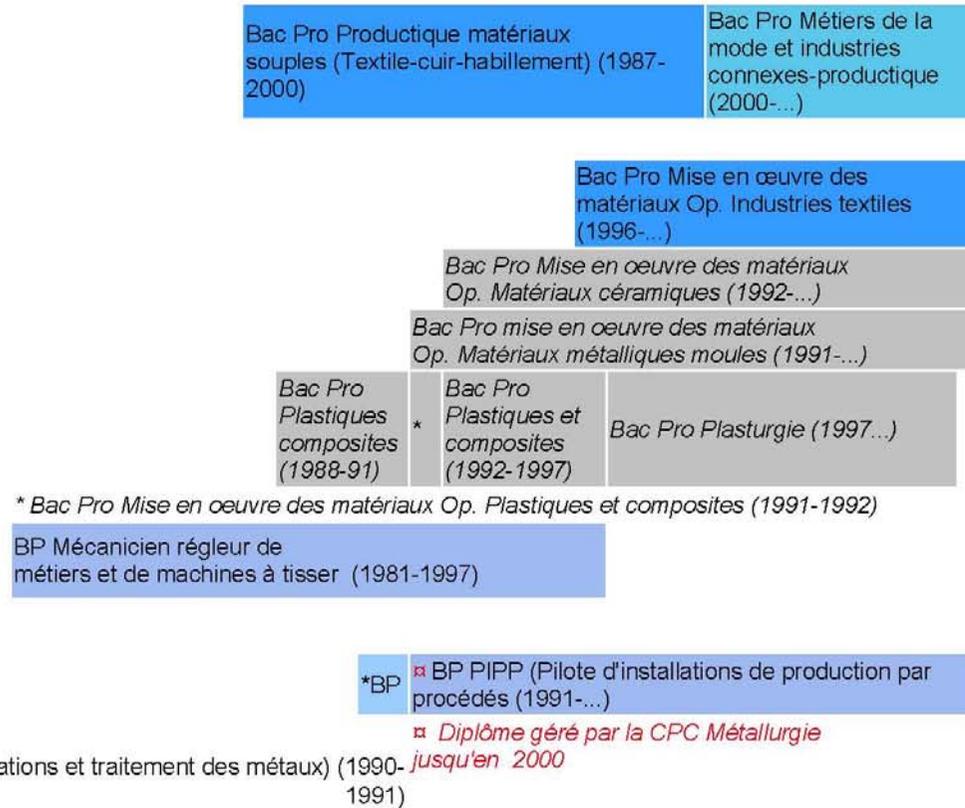
- Perspective d'évolution des diplômes de la filière textile : pas de diplômes spécifiques aux niveaux V et IV. Maintien du Bac pro Mise en œuvre de matériaux en attendant la refonte du Bac pro PSPA.

ANNEXE B - GENÉALOGIES

Evolution des diplômes des Textiles et industries connexes-NIVEAU IV

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



BP Agent de traitement des textiles (blanchiment, teinture, apprêts, impression) (1965-1997)

(1956...)

BP Mécanicien régleur de machines à coudre de bonneterie (1956-1997)

BT Ennoblement textile (1986-1991)

	<ul style="list-style-type: none"> ▣ BT Fabrication mécanique de la chaussure Op. Fabrication (1965-1991) ▣ BT Fabrication mécanique de la chaussure Op. Etudes (1965-1991) 		<ul style="list-style-type: none"> ▣ Bac Techno Génie mécanique intitulé Construction mécanique jusqu'en 1992 Op. E : Matériaux souples (1991-...)
	<ul style="list-style-type: none"> ▣ BT Industries de l'habillement (1965-1983) 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ BT Sciences et techniques de conception, construction, fabrication habillement (1983-1988) ▣ BT Matériaux souples : industrie de l'habillement (1988-1991) 	
BEI Agent technique de fabrication textile (1962-1966)	BT Fabrications textiles Op. A : Filature (1966-1991)		
	BT Fabrications textiles Op. B : Tissage (1966-1991)		
	BT Fabrications textiles Op. C : Bonneterie (1966-1991)		
	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Diplômes gérés par la CPC Autres activités du secteur secondaire ▣ Diplômes gérés par la CPC Habillement 		Bac Techno Génie mécanique Options: Productique mécanique (1991-...); Microtechniques (1992-...)

BEI Agent technique de traitement des textiles (blanchiment, teinture, impression) (1962-1972)

BEI Agent technique de filature (1962-1972)

BEI Agent technique de tissage
Op. Laine (1962-1972)

BEI Agent technique de tissage
Op. Filature (1962-1972)

BEI Agent technique de tissage
Op. Soierie (1962-1972)

BEI Agent technique de bonneterie
Op. Métiers chaîne Rachel (1962-1972)

BEI Agent technique de bonneterie
Op. Tricoteuses rectilignes et circulaires (1962-1972)

BEI Agent technique de bonneterie
Op. Métiers circulaires petit et grand diamètre (1962-1972)

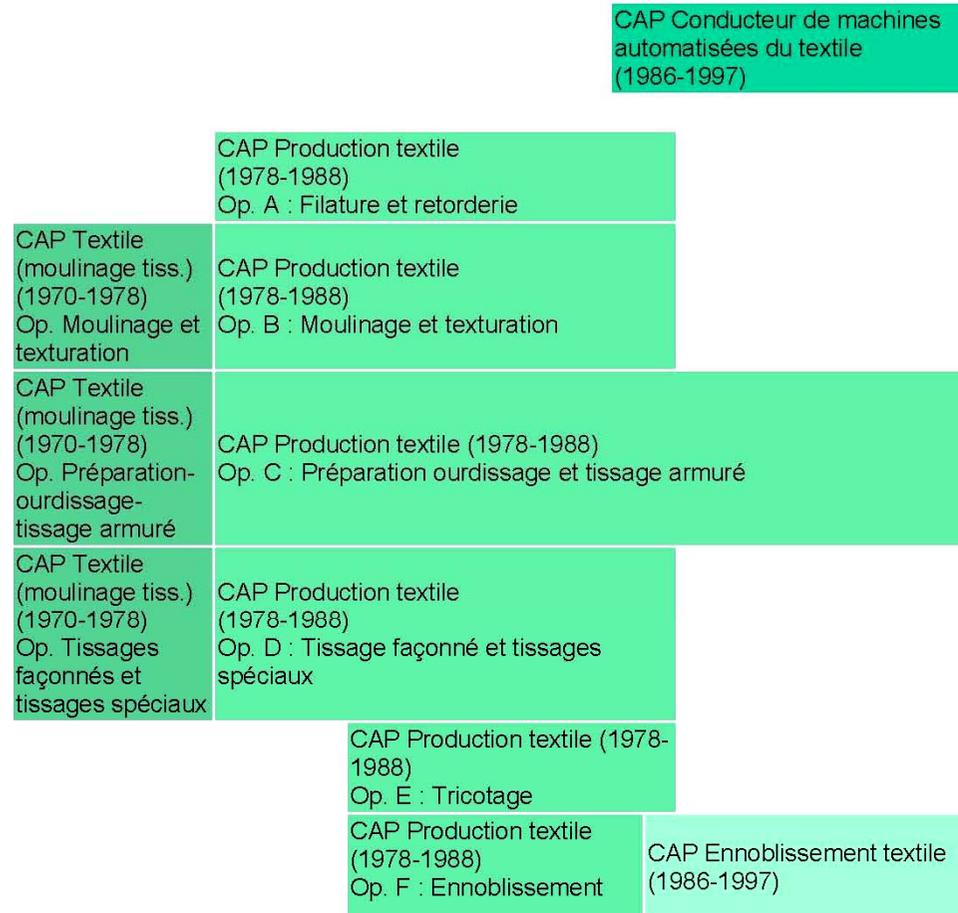
Bac Pro : Baccalauréat professionnel
BEI : Brevet d'enseignement industriel
BP: Brevet professionnel
BT Brevet de technicien
Diplômes relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes des Textiles et industries connexes - NIVEAU V

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP
Traitement des textiles
Op. B : Impressions
sur étoffes (1963-
1987)

CAP Employé de fabrication de tissage (1962-1989)

(1949...)

CAP Metteur en cartes esquisseur en broderies mécaniques (1949-1955)

CAP Metteur en cartes piqueur de cartons - broderies mécaniques (1955-1991)

✱CAP Brodeuse Op. A : Broderie blanche (pouce et tambour) (1962-1991)

✱CAP Brodeuse Op. B : Broderie d'art (au métier) (1962-1991)

✱CAP Brodeuse Op. C : Broderie machine (1962-1991)

✱CAP Brodeuse Op. D : Passementerie (1966-1991)

✱CAP Arts de la broderie (1991-...)

(1949...)

✱Diplômes gérés par la CPC Arts Appliqués

CAP Tulliste en dentelles mécaniques (1949-1955)

CAP Tulliste en voilettes et dentelles dites de Lyon

CAP Tulliste en dentelles mécaniques dites de Calais (1955-1987)

CAP Liseur piqueur correcteur de dessin (1959-1988)

(1954...)

CAP Stoppage Op. B : Piqures, rentrayage, articles fantaisies (1962-1988)

*CAP CAP Stoppage Op. A : Stoppage remailage (1962-1988)

CAP Stoppage Op. C : Stoppage tulle uni et fantaisie, dentelles (1962-1988)

(1956...)

CAP Mécanicien régleur de machine à coudre de bonneterie (1956-1997)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1952...)

CAP Confection de vêtements de toile pourhommes (1952-1966)

CAP Tailleur industriel (1952-1974)

CAP Confection de vestons et gilets pour hommes et garçonnets (1952-1974)

CAP Flou industriel (1952-1974)

(1954 ...)

CAP Lingerie chemiserie industrielle (1954-1974)

(1957...)

CAP Culottière giletère industrielle (1957-1974)

CAP Corset industriel (1957-1974)

CAP Industrie de l'habillement [intitulé vêtement petite série de 1962 à 1966] (1962-1974)

✱CAP Habillement fabrications industrielles (1974-1986)

✱✱CAP Industries maille-habillement (1986-1998)

✱✱CAP Prêt à porter (1998-...)

□CAP Ouvrière complète de confection bonneterie Op. Ganterie de tissu (1962-1971)

□CAP Ouvrière de bonneterie Op. Ouvrière de confection ganterie fine (1971-1986)

(1959...)

□CAP Ouvrière complète de bonneterie Op. sous et sur vêtements (1959-1971)

□CAP Ouvrière de bonneterie Op. Ouvrière de confection bonneterie (1971-1986)

□CAP Ouvrière complète de confection bonn. Op. Tricotage rectiligne et circulaire (1962-1971)

□CAP Ouvrière de bonneterie Op. Ouvrière de tricotage rectiligne et circulaire (1971-1978)

✱ Diplômes relevant de la CPC Habillement
 ✱✱ Diplômes co gérés avec la CPC Habillement

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Mécanicien régleur de métiers à tisser (1960-1987)	CAP Réglage de machines textiles (1987-1997)
CAP Mécanicien régleur de machines à filature (1961-1987)	
CAP Mécanicien régleur de machines de bonneterie (1966-1987) Op. Métiers coton à bas et survêtement diminués	
CAP Mécanicien régleur de machines de bonneterie (1966-1987) Op. Tricoteuses automatiques rectilignes et métiers grands diamètres	
CAP Mécanicien régleur de machines de bonneterie (1966-1987) Op. Métiers circulaires petits diamètres	
CAP Mécanicien régleur de machines de bonneterie (1966-1987) Op. Métiers chaîne et Rachel	
BEP Industries textiles Op. A : Service (1971-1993)	BEP Mise en oeuvre des matériaux Op. Matériaux textiles (1993-...)
BEP Industries textiles Op. B : Réglage (1971-1993)	
BEP Industries textiles Op. C : Production (1971-1993)	
BEP Industries textiles Op. D : Traitement (1971-1987)	BEP Mise en oeuvre des matériaux Options : Matériaux et métalliques moulés (1991-...); Céramique (1990-...); Plastiques et composites (1990-2004)

MC Armures complexes et façonnées (1962-1989)

MC Mécanicien régleur de métier à tisser en soierie d'ameublement (1960-1999)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
 BEP : Brevet d'études professionnelles
 MC : Mention complémentaire
 Diplômes relevant d'une autre généalogie
 Source : Céreq (Base Reflet)

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2009.